2

Ш

## Lettre d'informations

N° 7 JUIN 2022

# LA CHAVANNE

### A retenir:

11 juin : Vide greniers organisé par l'association Le Chavathon en partenariat avec La Chavanaise (Espace du marais)

12 juin : 1er tour des élections législatives (ouverture du bureau 8h-18h)

19 juin : 2d tour des élections législatives (ouverture du bureau 8h-18h)

25 - 26 juin: Exposition florale salle Arclusaz

**1er juillet** : Fête de l'école avec La Chavanaise à partir de 17h30 (Espace du marais)

25 août : Commémoration en hommage à Guy Gelon fusillé par les nazis le 25 août 1944 (Stèle Guy Gelon)

**10 septembre** : 1er Forum des associations communales – horaires communiqués ultérieurement (salle Ardusaz).

Pour le confort de tous, habitants et visiteurs, la commune **dispose d'un ensemble de parkings et de places de stationnement.** De nombreuses places restent vides et sont donc disponibles à tout moment de la journée et de la semaine.

Ne pas stationner sur les trottoirs ni sur les chemins pour piétons.

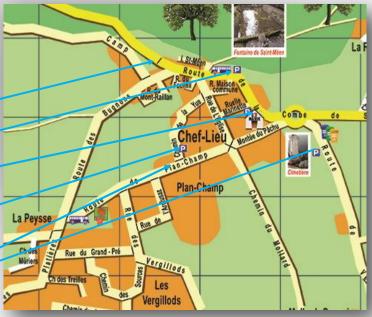
Ils doivent permettre la circulation des piétons, poussettes, fauteuils PMR, ...

Le stationnement sur la voie publique n'est pas autorisé non plus.

Dans les 2 cas il s'agit soit d'un stationnement gênant soit d'un stationnement dangereux passible d'une contravention de classe 2 ou 4.

#### STATIONNEMENTS AUTORISÉS SUR LA COMMUNE

- ⇒ Parking de l'église
- ⇒ Parking de la Mairie
- ⇒ Parking chemin de la Yue
- ⇒ Parking route de Plan-Champ
- Parking du cimetière





Pour recevoir instantanément les alertes et communications de la mairie, télécharger l'application Panneau Pocket! Application gratuite! Publication de la lettre d'information

Mairie de La Chavanne 306 Route de la Combe de Savoie 73800 LA CHAVANNE

**Tel**: 04 79 84 09 03

secretariat@mairiedelachavanne.fr http://lachavanne.fr/

#### RESPECTONS NOTRE VOISINAGE

#### Horaires d'utilisation des appareils bruyants

(arrêté préfectoral du 9-07-1997)

Pour les particuliers (tondeuse, taille-haies, engins de travaux ...)

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 — 14h00 à 19h30

Samedi: 9h à 12h00 — 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00—12h00

Pour les professionnels : (hors jours fériés )

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 7h00 à 20h00





De jour comme de nuit, il est interdit d'émettre sans nécessité ou par défaut de précautions des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des personnes par leur durée, leur répétition ou leur intensité (scooter, musique, tondeuse, aboiements intempestifs...).

#### Sont concernés :

- Espaces privés (appartements, balcons, jardins, piscines...)
- Espaces publics (city-stade, arrêts de bus, voies publiques ...)

#### CITY-STADE

Le city-stade est un lieu ouvert à tous mais régi par un règlement que chaque utilisateur doit appliquer et respecter.

<u>Aucun bruit intempestif</u> (ballon, musique, cris, ...) ne doit venir perturber le voisinage <u>le jour</u>, et à fortiori <u>la nuit (21h-9h)</u>.

Pour rappel les horaires d'utilisation sont

du 1/04 au 30/09 : 9 h à 12 h — 14 h à 21 h



# CONCOURS PHOTO Quality Amateur

Jusqu'au 15 septembre 2022,

Chavannotes, Chavannots, prenez 1 ou 2 photos sur le thème de :

« La Chavanne connectée à l@ n@ture ».

Après avoir lu et accepté le règlement, envoyez vos photos par mail à l'adresse :

concoursphoto.lachavanne@orange.fr



LES PHOTOS SELECTIONNEES PAR LE JURY SERONT EXPOSEES EN MAIRIE

Règlement consultable sur http://lachavanne.fr/ Panneau Pocket ou sur simple demande à l'adresse mail concoursphoto.lachavanne@orange.fr

# **EXPOSITION** de FLEURS et HERBES SAUVAGES\*

# LA CHAVANNE

salle ARCLUSAZ

Samedi 25 juin

14h00 à 18h00

## Dimanche 26 juin

10h00 à 12h00 14h00 à 18h00



\* Les herbiers de Carla

\* Les herbiers des CM1 & CM2 de l'école de la Chavanne-Planaise,

\* Fleurs et herbes sauvages sé-

chées,

\*Plantes médicinales,

\* Fleurs sauvages de saison.

L'exposition est proposée par Carla une habitante de La Chavanne. L'école intercommunale et la mairie de La Chavanne.sont partenaires de l'exposition